

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Date de convocation du Conseil Municipal :	09.10.2023
Date d'affichage du compte-rendu :	17.10.2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	24

Le seize Octobre deux-mille vingt-trois, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Angélique **BOURSIER** Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Monique **PARICHAUT**, M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, M. Henri **MOINARD** et qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Amanda HOLMES, Mme Marie-Claire VEQUE et M. Christian AUBERT ainsi que M. Alain **HURIEZ** et Mme Helen **ACE**, non représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal TRUTEAU

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour une séance à laquelle.

Avant de commencer, compte tenu de l'assassinat, 3 ans presque jour pour jour après celui de Samuel Paty, de Monsieur Dominique Bernard professeur de français à ARRAS, l'assemblée fait une minute de silence.

Monsieur le Maire souligne que les professeurs n'ont pas l'écharpe bleu-blanc-rouge que portent les élus mais ils symbolisent également de la république.

CONCERTATION PUBLIQUE POUR DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Maire présente ce dossier

La population avait été particulièrement conviée pour participer à un débat concerté avec les élus, pour définir des zones d'accélération des Energies Renouvelables sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, oblige les communes à réfléchir sur l'identification de potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables. Le but de l'Etat par la mise en place de cette concertation est de faciliter l'acceptation locale des projets, démarche ascendante.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Claude AUGUSTIN pour sa présence et l'autorise à intervenir au titre de ce dossier.

La commission Développement réunie le 20 Septembre 2023, a réfléchi à des zones qui seront présentées après le rappel de quelques données, à savoir :

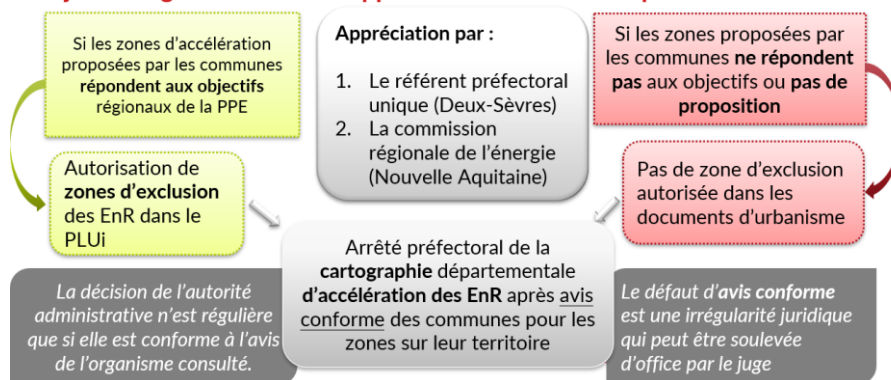
Les territoires sont invités à définir les **zones préférentielles de développement** des énergies renouvelables :

- Zones définies pour chaque filière
- En concertation avec la population
- Délibération de la commune
- Débat en conseil de l'EPCI (qui aura collecté chaque délibération)

L'Etat tiendra compte de l'effort fait dans chaque territoire. S'il existe des zones d'accélération, des zones d'exclusion sont également possibles

Si les zones ciblées sont retenues, les projets d'énergies renouvelables seront facilités sous réserve bien sûr de leur conformité avec les règles d'urbanisme communales. Les avis des communes et des EPCI seront réputés favorables en zone d'accélération EnR, les délais d'instruction seront donc réduits.

Objectifs régionaux de développement des EnR définis par la PPE 2019-2028



Les communes sont donc invitées à élaborer des zones d'accélération des EnR ou à utiliser la stratégie communautaire pour la poursuite des projets en cours

- Choix du mix énergétique de Mellois en Poitou à définir dans le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- Orientations quantitatives à venir dans le même document, après la date attendue par l'Etat pour la définition des zones d'accélération
- PLUi-H qui déclina le zonage pour encadrer le développement des EnR par le règlement

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Développement, le Conseil Municipal à l'unanimité, retient les zones d'accélération telles que proposées par la Communauté de Communes Mellois en Poitou, à savoir :

- **Filière éolienne : pas de zone d'accélération**
- **Filière méthanisation : pas de zone d'accélération**
- **Filière géothermie : pas de zone d'accélération**
- **Filière photovoltaïque : la liste des zones recensées pour faciliter les autorisations, sans préjuger ni du potentiel ni de la faisabilité des éventuels projets, est la suivante, étant précisé qu'elle ne concerne que des terrains ou propriétés publiques :**
 - ✓ **Route de Melle : Réserve de substitution, parcelles ZK024 et ZK023**
 - ✓ **Stade Courivaud, parcelles AP98, AP154 et AP155**
 - ✓ **Déchèterie, parcelles E410 et E409**
 - ✓ **Route de Gournay Terrain municipal, parcelle A138**
 - ✓ **Tillou : Terrain municipal, parcelle 330ZL63**
 - ✓ **La Bataille : parcelles 027ZE37 et 027ZE38**
 - ✓ **Services Techniques, parcelles AH549 et AH542**
 - ✓ **Parking EHPAD La Rosée d'Antan, parcelles A0223, A0224 et A0211**

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 18 Septembre 2023 qui ne suscite aucune remarque.

CDC MELLOIS EN POITOU : INFORMATIONS DIVERSES ET RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Le Maire présente ce dossier

Informations diverses : Fermeture de la société BIGARD - SOCOPA à Celles sur Belle - Vente terrains au groupe Lafourcade à Fressines - Discussions en conférence des maires pour intégration paysagère des bacs OM et emballages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2022 de la CDC Mellois en Poitou, envoyé dans son intégralité avec la convocation à la présente séance.

Monsieur Frédéric Wattebled souligne la nouvelle méthodologie mais regrette le manque de transparence sur les tendances de la CDCMP.

Madame Christelle Biet regrette, quant à elle, que ce rapport ne valorise pas le travail des agents. Le nombre des agents n'étant pas précisé Monsieur le Maire répond à Rodolphe Fourré qu'ils sont environ 450 (hors CIAS).

CDC MELLOIS EN POITOU : RAPPORT ANNUEL 2022 DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Le Maire présente ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2022 du Service d'assainissement de la CDC Mellois en Poitou envoyé dans son intégralité avec la convocation à la présente séance. Celui-ci ne suscite aucune remarque particulière.

CDC MELLOIS EN POITOU : RAPPORT ANNUEL 2022 DU SERVICE PUBLIC DECHETS

Le Maire présente ce dossier et communique quelques résultats

LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE

	POIDS (en T)	ÉVOLUTION du poids 2020/2021	PERFORMANCE (en kg./hab./an)
ORDURES MÉNAGÈRES	7 887	- 8,4 %	165,64 Régionale en 2020 : 234
COLLECTE SÉLECTIVE	4 561	+ 8,4 %	95,80 Régionale en 2020 : 97
TOTAL OMA (OM + CS)	12 448	- 2,4 %	261,44 Régionale en 2020 : 291
DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES (hors gravats)	16 713	- 11 %	349,23 Régionale en 2020 : 291



⇒ Soit au total, une baisse de 25 % des déchets ménagers et assimilés.

	2019	2027	2019/2027
Ordures Ménagères	181 kg/hab.	154 kg/hab.	- 15 %
Emballages	22 kg/hab.	24 kg/hab.	+ 10%
Papier	21 kg/hab.	19 kg/hab.	- 10 %
Verre	39 kg/hab.	39 kg/hab.	=
OMA	263 kg/hab.	236 kg/hab.	- 10 %
* Déchets déchèteries	195 kg/hab.	175 kg/hab.	2010 / 2027 : - 10% 2019 / 2027 : - 39%
* DMA (hors gravats)	486 kg/hab.	411 kg/hab.	2010 / 2027 : - 15% 2019 / 2027 : - 25%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2022 du Service Public d'élimination des déchets, de la CDC Mellois en Poitou, envoyé dans son intégralité avec la convocation à la présente séance.

Monsieur Patrick Petit s'interroge que la gestion des déchets verts revendus très cher aux agriculteurs. Monsieur le Maire rappelle le degré d'exigence quant à la qualité du produit revendu qui nécessite une gestion avant revente. Il indique par ailleurs, la démarche communale qui consiste à broyer les déchets verts afin de les réemployer pour les plantations.

CDC MELLOIS EN POITOU : NOMINATION D'UN SUPPLÉANT A LA CLECT

Le Maire présente ce dossier

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) est représentée par un membre par commune, au sein de la communauté de communes. Pour notre commune, notre représentant est Fabrice Michelet. Or, certaines réunions n'ont pu se tenir, du fait de l'absence du quorum. Il est proposé par le conseil communautaire du 28 sept, que chaque commune délibère pour nommer un suppléant

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal désigne Frédéric Wattebled membre suppléant qui ne siègera qu'en cas d'absence du titulaire, Fabrice Michelet.

PARC EOLIEN D'AUBIGNE - ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire présente ce dossier

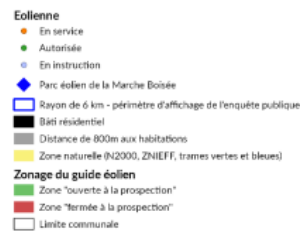
Ce projet éolien situé sur la commune d'Aubigné, se compose de 4 éoliennes dont trois de 4.8 MW et une de 3.6 MW pour une hauteur maximale en bout de pale de respectivement 180m et 170m. Ce parc est développé par JPEE société française fondée en 2044 et dont le siège social est à Caen.

Les communes limitrophes sont sollicitées dans le cadre de l'enquête publique se tenant du 26 septembre au 26 octobre 2023.

Quelques données :

- Le projet éolien est situé à 595 m des habitations
- Il est situé en ZNIEFF de type II, identifiée à forts enjeux environnementaux (oiseaux de plaine, outardes et chiroptères), et à proximité de la zone Natura2000 du massif Chizé-Aulnay
- Il présente des covisibilités avec les parcs éoliens autorisés les plus proches

Avis sur le projet éolien de la Marche Boisée



Sources : IGN BD TOPO, DREAL NA, communauté de communes Mellois en Poitou
 Conception : Mission climat air énergie, communauté de communes Mellois en Poitou - septembre 2023
 Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite.
 Il est est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'emprunt ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Après en avoir délibéré, et compte tenu de la position du conseil municipal déjà annoncée lors des précédentes demandes eu égard à la quantité déjà implantée sur le territoire, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis négatif quant à la réalisation du parc éolien d'Aubigné.

SCHEMA DIRECTEUR DE VOIRIES – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Christian Aubert présente ce dossier

Par délibération en date du 22 mai 2023, le Conseil Municipal avait déclaré la consultation infructueuse eu égard à la mauvaise interprétation du cahier des charges et inadéquation de l'offre par rapport à la structure du marché. Le maître d'œuvre A2i a donc reconsidéré le cahier des charges en ce sens et une nouvelle consultation a eu lieu. Monsieur Aubert rappelle les critères de sélection fixés : 60 % pour la valeur technique et 40 % et précise que ce marché sera de 4 ans.

La commission Finances réunie le 2 Octobre 2023 a pris connaissance du rapport d'analyse des quatre offres reçues, effectué par A2i. Une nouvelle réunion en date du 10 Octobre 2023, a permis d'apporter des précisions sollicitées par la commission.

- Après en avoir délibéré, sur proposition de la Commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité :**
- **Décide d'attribuer le marché à bons de commande du Schéma Directeur de Voiries à l'entreprise la mieux-disante à savoir : SAS EUROVIA Poitou Charentes Limousin - Agence de Niort (79).**
 - **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.**

TRAVAUX RUE DE LA PIROUNELLE – PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Christian Aubert présente ce dossier

Suite à la passation du marché avec Eurovia, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Valide le plan de financement des travaux de la rue de la Pirounelle ainsi actualisé :**

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'œuvre	7 231,73 €	Subvention CD Solidarités (solde)	12 056,00 €
Travaux	135 919,46 €	FCTVA	28 179,02 €
TVA	28 630,24 €	Autofinancement	131 546,40 €
Total TTC	171 781,42 €	Total TTC	171 781,42 €

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental 79, correspondant au solde de l'aide à laquelle la commune peut prétendre dans le cadre du dispositif Solidarité Départementale pour les communes 2022-2026.**

**ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'AILE NORD DE LA MAISON IDA LUCAS
CHOIX DU PRESTATAIRE**

Christian Aubert présente ce dossier

Pour faire suite aux échanges avec l'association Toits Etc. qui pourrait être intéressée par l'occupation d'une partie de la maison Ida Lucas, le Conseil Municipal avait acté le principe de réaliser une étude de faisabilité et de programmation sur l'aide nord, en vue de la création d'une résidence habitat jeunes.

Une consultation a donc été lancée pour cette mission qui comprend 3 phases : Phase 1 : Diagnostic - Phase 2 : Préprogramme - Phase 3 : Programme.

Aurore Cheminade Cheffe de projet PVD de la CDC MP en collaboration avec Viviane Dupont chargée de mission de la commune, a étudié l'offre présentée à la Commission Finances, le 10 Octobre 2023.

Regrettant qu'une seule offre ait été reçue, il est indiqué qu'elle est synthétique et structurée. Elle respecte le CCTP et l'esprit de la commande (facture énergétique, concertation avec les parties prenantes). Le processus de concertation et d'accompagnement d'aide à la décision est bien décrit, ainsi que les temps d'analyse bâtementaire sur le terrain. Les livrables demandés sont mentionnés dans l'offre. L'étude est orientée pour permettre le lancement d'une maîtrise d'œuvre à suivre. Les deux co-traitants semblent attentifs aux besoins des parties prenantes et être souples dans leur organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la commission Finances et décide de confier cette étude de faisabilité et de programmation sur l'aide nord de la Maison Ida Lucas, en vue de la création d'une résidence habitat jeunes, à l'équipe associée « SARL-SCOP Premier'Acte » Programmation et du bureau thermique « Qui Plus Est », de Poitiers (86), pour un montant de 24 750 € HT.

Monsieur le Maire indique que le Copil de la reconversion des locaux de la Maison Ida Lucas suivra ce dossier qui sera concerté avec l'association Toits Etc.

MAISON IDA LUCAS - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'AILE NORD - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Christian Aubert présente ce dossier

Pour faire suite à l'attribution du marché relatif à l'étude de faisabilité et de programmation sur l'aide nord de la Maison Ida Lucas, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le plan de financement présenté et autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières possibles :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants
Etude – Mission de base complète ...dont analyse bâtementaire et chiffrage : 15 000 € HT ...dont BET thermique : 9 750 € HT	24 750 €	Banque des territoires (enveloppe gérée par le Département 79)	13 125 €
Prestations supplémentaires éventuelles (provision pour 3 réunions « au cas où »)	1500 €	Autofinancement commune de Chef- Boutonne	13 125 €
Total	26 250 €	Total	26 250 €

RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL ET DE LA SALLE R. QUIARD : CREATION D'UNE APCP

Christian Aubert présente ce dossier

Il est proposé de créer une AP-CP (comme cela a été fait pour le projet de l'ilot Place Cail) pour échelonner les inscriptions budgétaires en tenant compte de l'évolution de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'AP-CP présentée au titre de ce dossier :

BUDGET PRINCIPAL					
		AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
APCP RENOVATION ENERGETIQUE CENTRE CULTUREL ET SALLE R.QUIARD	Depenses	592 732,00 €	33 000,00 €	500 000,00 €	59 732,00 €
	recettes	324 737,20 €		97 400,00 €	227 337,20 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Annie Gonnord présente ce dossier

Sur proposition de la commission Animation réunie le 11.10.2023, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'attribution d'une aide de 200€ à la Section de Chef Boutonne de la Fédération Nationale André Maginot (FNAM).

ILOT PLACE CAIL : RESULTAT DE L'ENQUETE ET LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES POUR LES COMMERCES

Le Maire présente ce dossier

Les réponses à l'enquête menée auprès de la population de juin à septembre 2023 pour qu'elle exprime les besoins de commerces sur la commune, ont été analysées par Viviane Dupont Chargée de mission de la commune. La synthèse en a préalablement été présentée au groupe de travail Commerces (qui avait été créé à cet effet) avant restitution au Conseil Municipal qui aura pour mission de fixer les modalités de l'appel à candidats à lancer pour l'occupation des cellules commerciales de cet ilot urbain. L'objectif étant bien sûr d'attirer les porteurs de projets répondant aux besoins de la population. 130 personnes ont participé à cette enquête.

4 grandes familles d'activités commerciales et/ou artisanales attendues :

- L'alimentation
- L'équipement de la personne (vêtements/chaussures par exemple)
- Les services de proximité (cordonnerie par exemple)
- La culture, les loisirs, les métiers d'art, la création

3 axes prioritaires :

- Activités commerciales Grand public,
- Multi-activités,
- Nouvelle offre sur la commune (différente ou complémentaire de l'existant).

Sont exclues

- Les pharmacies, Les assurances, Les agences immobilières, Les services de téléphonie, La vente de gros et le déstockage, Les locaux à usage purement administratif, Toute activité ne générant pas de flux, Toute activité ne recevant pas de public.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le cahier des charges de l'appel à candidats qui stipule notamment les points suivants :

- Dépôt des candidatures par les porteurs de projet : 2 sessions : avant le 15 janvier 2024 et avant le 1^{er} avril 2024
- Examen et choix par la commission « commerces » (sans les commerçants)
- Prise du bail le 1^{er} octobre 2024
- Ouverture du commerce avant le 1^{er} février 2025.

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la promotion de cet appel à projets selon de plan de communication présenté.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sophie ROBION en charge des Ressources Humaines informe l'assemblée de la restructuration du service administratif :

Cindy Larmoyer en charge de l'urbanisme, assurera l'instruction des déclarations préalables jusqu'à présent réalisée par le SUI de la CDC Mellois en Poitou.

Viviane Dupont chargée de mission depuis le 1^{er} janvier 2023, ne souhaite pas reconduire son contrat. Ses missions seront confiées à Pascaline Ricard qui conservera par ailleurs la gestion du château de Javarzay.

Mélody Clark arrivée en septembre 2023 au service administratif des services techniques, se verra confier la gestion du journal, sur du temps complémentaire, pour un essai et poursuite si tout se passe bien.

Ces informations sont données en amont d'une réflexion qui reste à mener sur organiser la gestion de l'animation. Madame Marie Kohler réagit par rapport au changement de poste de Pascaline Ricard. Monsieur le Maire répond que ce changement fait suite à une réflexion de fond avec l'agent et qu'elle aura toutes les compétences nécessaires sur ce nouveau poste.

Nicole BETTAN en charge de l'attractivité de la collectivité, évoque l'action menée par les PCC dans le cadre des « Dimanches de caractère » et les ateliers encadrés par le Pays d'art et d'histoire pendant les vacances.

Annie GONNORD en charge de l'animation locale indique que la commission « animation » travaille sur les animations de fin d'année. Elle souligne qu'un questionnaire est mis à disposition pour s'exprimer sur la version 2023 de la foire de Javarzay et le ressenti de chacun.

Patrick Petit en charge des travaux communaux dresse la liste des travaux en cours :

2 logements refaits à neuf avant nouvelle location - WC plaine réhabilités suite à dégradations - Rognage des souches av Auguste Gaud - Haie de thuyas coupée rue de la Pirounelle - Réalisation d'une voirie provisoire par le SIVU dans le terrain rue de la Pirounelle - La réalisation des travaux sur le terrain de tennis est programmée en cette fin d'année - Préparation des pieds d'arbres de l'avenue et autres sites pour la mise en place de jachère fleurie - Les travaux de réfection des remparts sur la plaine la fabrication de composteurs sont en cours - Les 3 autres prévues pour la défense incendie sont réalisées et maintenant opérationnelles.

Il évoque par ailleurs, divers incidents sur la commune.

Il termine par une pensée (partagée par l'assemblée) pour Gérard Collet, maire puis adjoint de Loubillé, décédée fin septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 23h10 :

- Absence, suite au décès de son épouse, de Stéphane Petit garde champêtre jusqu'au 12 novembre 2023.
- Plan communal de Sauvegarde : exercice le 20 septembre 2023 – il sera fait un exercice par an
- Travaux rue de la Pirounelle : le terrain nouvellement acquis auprès de Monsieur Bernardin prendra la dénomination « Espace de la Pirounelle »
- Les maires des cantons de Sauzé, Lezay et Chef-Boutonne ont récemment été invités à une cérémonie de présentation des nouveaux gendarmes.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 13 Novembre 2023.

Marie Kohler s'interroge sur la qualité de l'attractivité commerciale du centre bourg y compris du marché hebdomadaire, exercée par la collectivité. Monsieur le Maire propose que le groupe de travail « commerces » travaille sur ce sujets et formule des propositions.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTTONNE, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTTONNE, le seize octobre deux mille vingt-trois.

Le secrétaire de séance
Pascal Truteau

Le Maire
Fabrice MICHELET